

## Note

<b>Destinataires :</b>	Fournisseurs de services (FS) du Programme de formation relais de l'Ontario (PFRO)
<b>Expéditrice :</b>	Anne Huton, directrice, Direction du soutien à la prestation des programmes, Division de l'emploi et de la formation
<b>Date :</b>	2 août 2022
<b>Objet :</b>	Lignes directrices relatives à l'évaluation externe d'un projet

---

Les fournisseurs de services (FS) du Programme de formation relais de l'Ontario (PFRO) doivent présenter une évaluation externe de leur(s) projet(s) au ministère à la fin de leur entente de paiement de transfert. Pour le cycle visé par le contrat relatif au PFRO 2021-2024, l'évaluation externe de **chaque projet** devra être remise au plus tard le **21 octobre 2024**.

L'évaluation externe d'un projet a pour but de donner aux FS les renseignements et les outils dont ils ont besoin pour mettre en œuvre des améliorations continues de leurs programmes.

L'annexe F de l'entente de paiement de transfert précise que le ministère fournira aux FS un modèle pour l'évaluation externe de leur projet. Cependant, le ministère est conscient que chaque projet mené dans le cadre du PFRO est unique. Ainsi, au lieu d'imposer un modèle, le ministère a affiché les Lignes directrices relatives à l'évaluation externe d'un projet énonçant les exigences applicables à ce rapport dans l'Espace partenaires Emploi Ontario (EPEO) le 29 juillet 2022.

Ce document informe les FS et les autres intervenants intéressés de ce qui suit :

- Les FS sont tenus de négocier un contrat avec une conseillère ou un conseiller en évaluation de leur choix le plus tôt possible après l'entrée en vigueur de leur entente de paiement de transfert.
- Des activités d'évaluation potentielles sont prévues – elles ne sont pas exclusives. Les FS sont libres de concevoir l'évaluation selon les besoins qu'ils prévoient, en collaboration avec leur conseillère ou conseiller.

- La présentation d'un rapport formatif (au terme de la première moitié de la période visée par l'entente de paiement de transfert) est facultative.
- Un rapport sommatif (à soumettre au plus tard le 21 octobre 2024) est le principal résultat attendu.
- Les FS sont priés de communiquer avec leur conseillère ou conseiller en préparation à l'emploi (CPE) s'ils ont d'autres questions.

Merci.

La directrice,

Annette Huton

Direction du soutien à la prestation des programmes

- c. c. Charles Bongomin, région du Centre – directeur régional  
Heather Cross, région de l'Ouest – directrice régionale  
Nicole Pereira, région du Nord – directeur régional  
Tariq Ismati, région de l'Est – directeur régional